UNREDD/PB7/2011/7

PROGRAMME
ONU-REDD

Formulaire de soumission pour le Programme national du Nigéria

PROGRAMME ONU-REDD - 7ème RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION

13-14 octobre 2011
Berlin, Allemagne

PNUE

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.unredd.net.

Programme national conjoint (PNC)
Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

1. Soumission au Conseil d'orientation	
Réunion du Conseil d'orientation ☒ n° 7	Réunion intersession ☐
Date de la réunion : 13-14 octobre 2011	Date de la décision intersession :

2. Résumé du Programme national conjoint	
Détails du Programme national conjoint	
Pays	République fédérale du Nigéria
Intitulé du Programme[1]	Programme de préparation de la REDD+ au Nigéria
Partenaire(s)[2] pour la mise en œuvre	Ministère fédéral de l'Environnement Commission forestière de l'État de la Cross River
Coordonnées des représentants des organismes de l'ONU participants	
Coordinateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD Nom : M. Daouda Touré *Titre :* Coordonnateur résident des Nations Unies	Coordonnées : *Téléphone :* s/o *Courriel :* daouda.toure@PNUD.org
FAO : *Nom :* Mme Louise Lobisa Setshwaelo *Titre* : Représentante dans le pays	Coordonnées : *Téléphone :* +234-9-4618744 *Courriel :* FAO-NG@fao.org
PNUE : *Nom* : M. Ibrahim Thiaw Titre : Directeur, division des Politiques environnementales	Coordonnées : *Téléphone :* +254 20 7623508 *Courriel :* ibrahim.thiaw@unep.org
Type de Programme national conjoint	
PNC complet : ☒ Nouveau PNC complet ☐ Suite d'un PNC initial ☐ Autre (expliquer)	PNC initial ☐ Nouveau PNC initial ☐ Suite d'un financement antérieur ☐ Autre (expliquer)

[1] *Le terme "programme" désigne les projets, programmes et programmes conjoints.*
[2] *Se rapporte aux homologues nationaux. Indiquer d'abord l'organisme chef de file.*

3. Résumé exécutif

Les dernières décennies ont été marquées par une accélération de la disparition des forêts au Nigéria. Les faits sont là : le taux déforestation est actuellement estimé être de 3,7 %, soit l'un des taux les plus élevés du monde. Le pays étant confronté à cette problématique de plus en plus inquiétante, un ambitieux programme de reforestation - tenant compte des espèces indigènes et impliquant la participation des communautés locales - a été lancé au plan national, en vue à la fois de recouvrer la couverture forestière et d'améliorer les moyens de subsistance communautaires dans l'ensemble du pays. De surcroît, l'État de Cross River, qui possède plus de 50 % des autres futaies tropicales du Nigéria, a imposé un *moratoire* sur l'extraction du bois en 2008, à présent indéfiniment prolongé. Il s'est aussi lancé dans la recherche de nouveaux mécanismes financiers destinés à la protection de l'environnement en vue de protéger davantage les forêts, en donnant la priorité à l'amélioration des conditions de vie des communautés et des habitants des zones rurales tributaires des forêts. Ces premières mesures, ayant pour objectif de mieux protéger les forêts en tenant compte de la composante communautaire et en tentant de trouver des moyens innovants pour ce faire, sont indicateurs d'un changement de politique du Nigéria dans le domaine forestier. Cela dit, pour que le pays puisse aboutir dans ces ambitions, d'autres actions plus pointues et plus persuasives, soutenues par une coopération et un appui venus de l'extérieur, s'imposent.

Selon les termes des négociations internationales en cours dans le cadre de la convention du changement climatique, il a été reconnu que le mécanisme de la REDD+ constitue pour le Nigéria une excellente chance d'être confortée dans ses efforts à vouloir préserver ses forêts, tout en contribuant et à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'optimisation du développement communautaire. Appuyé par les efforts avant-gardistes de l'État de Cross River, le gouvernement fédéral du Nigéria a commencé en 2099 à jouer un rôle actif dans la REDD+, demandant à devenir membre du Programme ONU-REDD, ce qui lui a été accordé. C'est en 2010, soutenu le PNUD, que le pays s'est pour la première fois concrètement engagé dans le programme REDD+ : en créant d'abord les premières structures de coordination et de consultation en faveur de la REDD+ au niveau fédéral et de l'État de Cross River, puis en procédant à une *évaluation préliminaire approfondie du contexte de la REDD au Nigéria*, définissant ainsi les principes de la planification de la REDD+. Le gouvernement fédéral et l'État de Cross River ont a lors entrepris d'élaborer, d'étudier et de valider un programme de préparation national à la REDD+, qui a été présenté à l'occasion de la 6e réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD au mois de mars 2011. Le caractère original et novateur du programme a suscité un accueil favorable, quelques commentaires ayant été formulés en vue d'en améliorer le contenu et pour ainsi pouvoir en solliciter le financement lors de la 7e réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD prévue en octobre 2011. Dans le cadre de l'élaboration et de l'affinement de sa proposition, le Nigéria a entrepris des travaux sur plusieurs fronts liés à la REDD+, notamment au niveau des mesures de protection (garde-fous) socio-environnementales, des infinis avantages que présentent les écosystèmes, de l'évaluation de gouvernance participative liés à la REDD+, et des capacités consolidées répondant aux conditions de notification fixées par la CCNUCC. Il avait été prévu de créer une université REDD+ du Nigéria, dont les portes auraient dû être ouverte en septembre 2011, -une initiative d'une grande portée visant à renforcer les capacités et qui devrait servir de rampe de lancement au programme, une fois celui-ci approuvé. Cet événement a été reporté suite à l'attaque à la bombe à Abuja.

La présente proposition représente pour le Nigéria le premier outil dont elle dispose pour accéder aux financements nécessaires à la préparation à la REDD+, en procédant sur la base des négociations engagées au titre de la CCNUCC. Ceci tout en intégrant les niveaux fédéral, étatique et communautaire assortis à la REDD+ selon une démarche originale et novatrice. Le Nigéria est convaincu que le partenariat ONU-REDD – au départ une initiative à démarrage rapide destinée à aider un certain nombre de pays à consolider leurs capacités et l'engagement des parties prenantes en faveur de la REDD+ - constitue une plate-forme convenant parfaitement à ses ambitions de préparation à la REDD+. *De facto*, le gouvernement fédéral du Nigéria et le gouvernement de l'État de Cross River se sont politiquement engagés à mettre au point et en pratique le mécanisme REDD+ dans le pays, étant désireux d'œuvrer en synergie, en mettant en commun leurs rôles et capacités distincts, en faisant appel à des méthodes participatives et en progressant en étroite collaboration avec le Programme ONU-REDD.

3. Résumé exécutif

Le *Programme de préparation à la REDD+ du Nigéria* conçoit une approche à deux volets pour aboutir à la préparation à la REDD+, en se basant essentiellement : (i) sur le développement des capacités institutionnelles et techniques au niveau fédéral, et (ii) sur la conduite d'activités institutionnelles, d'élaboration de stratégies et de démonstration, particulièrement poussées, dans l'État de Cross River. En d'autres termes, ce programme de préparation à la REDD+ renforcera les capacités tant au niveau fédéral (national) qu'au niveau étatique (infranational ou régional), dans un esprit de coopération. Le travail accompli au niveau fédéral assurera l'orientation des politiques nationales à l'appui de la REDD+, alors que les avancées réalisées au niveau étatique étayeront le processus national et serviront au final d'exemples à d'autres États aspirant à la REDD+. Bien des raisons ont valu à l'État de Cross River sa réputation de modèle de démonstration avant-gardiste au niveau étatique, notamment : son rôle de leader politique et son engagement indiscutable dans la conservation des forêts, les efforts qu'il déploie pour introduire le mécanisme REDD+ au Nigéria et l'immense potentiel qu'il détient en matière de réduction des gaz à effet de serre auprès du secteur forestier compte tenu du fait qu'il possède plus de 50 % des futaies tropicales du pays. Il ne fait aucun doute que l'approche du Nigéria en faveur de la REDD+ constitue à l'échelle mondiale un processus novateur, convenant en tout point aux *Accords de Cancun* sur le changement climatique (2010).

Le but que se propose le Programme est de *permettre au Nigéria de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique, en consolidant la conservation des forêts et en améliorant les moyens de subsistance durables des communautés*. L'objectif fixé est *d'implanter le mécanisme REDD+ au Nigéria, en prenant comme modèle de démonstration l'État de Cross River.* Le Programme s'articule autour de quatre effets, deux au niveau fédéral et deux autres focalisés sur l'État de Cross River sur les bases suivantes (reportez-vous au Tableau 1 ci-dessous, où vous sont donnés davantage de renseignements) :

1. Amélioration des capacités institutionnelles et techniques au niveau national.
2. Élaboration d'un cadre d'expansion REDD+ dans l'ensemble du Nigéria.
3. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques à l'appui de la REDD+ dans l'État de Cross River.
4. Démonstration de la préparation à la REDD+ dans l'État de Cross River.

Ces effets sont eux-mêmes répartis en 14 extrants (produits) et en un ensemble d'activités principales et indicatives, étant tous regroupés en un cadre de résultats cohérent et détaillé. À noter que les extrants et les activités proposées tiennent compte de toutes les composantes associées à la préparation à la REDD+ et proposées au plan international. Y figurent : l'appui à la gestion de la préparation à la REDD+ (au niveau fédéral et au niveau de l'État de Cross River), l'engagement des parties prenantes, l'apprentissage et le dialogue (du niveau fédéral aux communautés), un engagement soutenu envers la REDD+ sur le plan régional et international, un cadre MRV national assorti de la capacité de surveillance des forêts de l'État de Cross River, la mise en place de mécanismes assurant les mesures de protection sociales et environnementales et la promotion d'infinis avantages, un soutien coordonné des initiatives expérimentales et sur le terrain liées à REDD+ dans l'État de Cross River, et une large diffusion des connaissances et des meilleures pratiques sur lesquelles s'appuiera en permanence le Programme lors de sa mise en œuvre. Certains extrants conduisent à l'élaboration d'une stratégie nationale préliminaire, visant à étendre l'action de la REDD+ dans tout l'ensemble du Nigéria (pour permettre le lancement progressif de la REDD+ dans de nouveaux États) ainsi que d'une stratégie à l'appui de la REDD+ dans l'État de Cross River (pour amorcer la transition à la phase 2 de la REDD).

Le budget du Programme s'élève à 4 millions de dollars américains, -montant actuellement alloué par le Programme ONU-REDD à la région d'Afrique. Cette somme devrait permettre d'accomplir de solides progrès, bien que pour aboutir aux résultats escomptés il faille prévoir des cofinancements dans le cas de certains extrants. Le calendrier proposé est de deux ans et demi, la mise en œuvre devant débuter en janvier 2012. Les trois organismes responsables du Programme ONU-REDD (nommément la FAO, le PNUD et le PNUE) se partageront les responsabilités techniques et fiduciaires. Deux unités se chargeront de la mise en œuvre, à savoir : le Secrétariat national de la REDD+ (sous l'égide de l'Unité spéciale du changement climatique, et le soutien technique du Département fédéral des forêts) et la Commission des forêts de l'État de Cross River. Ils seront respectivement responsables de la gestion et de la mise en œuvre des effets 1-2 et 3-4. Le Conseil consultatif national du Programme REDD+ fera l'objet d'un léger remaniement pour faire office de Conseil exécutif du Programme. Le Comité technique national de la REDD+ dispensera des conseils et le soutien techniques nécessaires à tous les niveaux des activités du programme, en étroite collaboration avec l'équipe de la REDD+ de l'État de Cross River.

3. Résumé exécutif

On envisage de mettre en place plusieurs mécanismes d'engagement de parties prenantes, de soutien technique et de conseils d'orientation stratégique, pour faciliter et consolider la mise en œuvre. À la lumière des faibles capacités disponibles au regard de la REDD+ dans le pays et compte tenu du désir des parties prenantes d'avancer à un rythme raisonnable, le Programme envisage de recruter un certain nombre de professionnels nationaux et internationaux en vue de soutenir la mise en œuvre sans à-coups du programme, d'insuffler une qualité technique de haut niveau et d'encourager un engagement dynamique des parties prenantes.

L'approche à deux volets du Nigéria – réunissant les actions au niveau national (fédéral) et infranational (État de Cross River) – permettra l'adoption d'un processus REDD+ intégré, à facettes multiples, de la gouvernance fédérale aux communautés tributaires des forêts. Par ailleurs, l'on prévoit qu'au fur et à mesure que les capacités fédérales augmentent, de nouveaux États nigérians - politiquement engagés - adhéreront au processus REDD+. À son tour, la tentative d'action persuasive, menée dans l'État de Cross River, étayera le cadre de préparation à la REDD+ sur le plan national, et servira de modèle à reproduire dans d'autres États intéressés, le cas échéant. Cette approche est non seulement dynamique– s'agissant d'un processus ascendant – mais aussi politiquement appropriée du fait que le Nigéria est un pays fédéral où les États et les communautés locales détiennent des droits sur les forêts et sont des intervenants de grande influence sur le plan des politiques et des investissements. Cette approche est d'autre part la plus réalisable compte tenu du fait que le Nigéria est un pays vaste et complexe, dont les 36 États accusent des niveaux d'intérêt et de sensibilisation à la REDD+ fort variés. C'est ainsi que cette approche est basée sur une dynamique d'apprentissage et d'élargissement du champ d'action pragmatique.

Le *Programme de préparation à la REDD+ du Nigéria* a été mis au point à l'aide d'intrants émanant de tout un éventail d'experts nigérians et internationaux, spécialisés dans les questions techniques et de politiques, et que sont venus soutenir des professionnels du Programme ONU-REDD. Il a été consolidé par une série de consultations, des missions de soutien assurées par le Programme ONU-REDD et des réunions d'approbation /de validation qui se déroulées à Abuja, la capitale fédérale, et dans l'État de Cross River, entre le mois de novembre 2010 et le mois d'août 2011, et où étaient aussi présents des représentants des communautés dépendants des forêts. Ayant été préparé dans la notion de démarrage rapide du Programme ONU-REDD, l'on comprend qu'il cherchait à mobiliser des premières mises de fonds et à obtenir sans tarder des conseils des NU pour pouvoir étudier et commencer à mettre en place l'initiative REDD+. C'est à l'occasion de la 6e réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, en mars 2011, que le Programme a été présenté et examiné pour la première fois. Par la suite, il a été amélioré en tenant compte des commentaires formulés par des membres du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, par une équipe d'examen technique indépendante composée de 3 membres et mandatée par le Secrétariat du Programme ONU-REDD, et à l'issue de plusieurs réunions techniques et de consultation qui ont eu lieu au Nigéria (avec notamment pour sujets la gouvernance et les mesures de protection socio-environnementales). Le Programme est présenté aux fins d'étude par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD dans le cadre de sa 7e réunion en octobre 2011, en vue d'obtenir un soutien financier. Il est attendu du Programme qu'il serve de plate-forme permettant de mobiliser davantage de partenaires, de former des alliances et de réunir des fonds pour garantir une authentique action REDD+ partout au Nigéria.

4. Budget du Programme national (source de financement ONU-REDD exclusivement)*					
Résultats	**Total national (en dollars)**	**Allocations de fonds canalisées ("pass through")**	**FAO (en dollars)**	**PNUD (en dollars)**	**PNUE (en dollars)**
Résultat 1 : Capacité institutionnelle et technique renforcée au niveau national	725 000			645 000	80 000
Résultat 2 : Cadre de l'extension de la REDD+ dans tous le Nigéria préparé	485 000		395 000	90 000	
Résultat 3 : Capacité institutionnelle et technique pour la REDD+ renforcée dans l'État de la Cross River	1 615 318		662 000	953 318	
Résultat 4 : Préparation de la REDD+ attestée dans l'État de la Cross River	913 000			555 000	358 000
Total partiel	3 738 318		1 057 000	2 243 318	438 000
Coûts d'appui indirects	261 682		73 990	157 032	30 660
Total général (en dollars)	4 000 000		1 130 990	2 400 350	468 660

NOTES :

- Les allocations budgétaires doivent être ventilées sur la base des "rubriques budgétaires harmonisées" de l'UNDG et communiquées au secrétariat du Programme ONU-REDD (qui les transmet à l'Agent administratif) avec le document du PNC signé. Voir l'Annexe 1.

- À la demande et avec l'approbation des trois organismes de l'ONU participants et du gouvernement, les allocations budgétaires par organisme peuvent faire l'objet d'une révision sous réserve que l'allocation budgétaire totale ne soit pas modifiée.

5. Examen du secrétariat		
Critères de soumission		
(a)	Le PNC est-il conforme au document-cadre du Programme ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(b)	Le Coordonnateur résident des Nations Unies a-t-il participé à la présentation du PNC ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(c)	La documentation de la (des) réunion(s) dans le pays est-elle jointe ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(d)	L'homologue du gouvernement national (ou son remplaçant) a-t-il participé à la validation ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(e)	Des représentants de la société civile/des populations autochtones ont-ils participé à la validation, conformément au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD[3] ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(f)	Le PNC est-il conforme au format requis *(y compris page de présentation, cadre de résultats, etc.)* ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(g)	Le PNC est-il conforme au Règlement intérieur et aux orientations opérationnelles appropriées du Programme ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(h)	L'allocation budgétaire requise est-elle fournie (voir section 3 ci-dessus) ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(i)	Les coûts d'appui indirects se situent-ils dans les limites approuvées ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(j)	Le résumé du Programme est-il terminé ? *(pour affichage sur le site Internet)*	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(k)	Le rapport intérimaire est-il joint ? *(pour financement supplémentaire uniquement)*	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera (seront) désigné(s) de l'une des manières suivantes :

i. Représentant(s) auto-désigné(s) remplissant les conditions suivantes :

- Sélection en vertu d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une couverture ou des réseaux au niveau national,
- Expérience préalable de collaboration avec le gouvernement et le système des Nations Unies
- Expérience avérée en qualité de représentant, recevant des contributions d'un large éventail d'organisations de la société civile / des populations autochtones, les consultant et leur fournissant des informations en retour.

ii. Représentant(s) ayant participé à une mission de définition du champ d'application et/ou de formulation d'un Programme et membre(s) de l'organe consultatif d'un Programme ONU-REDD établi suite à la mission

iii. Personne(s) reconnue(s) comme représentant(s) légitime(s) d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations des peuples autochtones (par ex. le Comité directeur national du FEM pour les petites subventions ou le Comité de direction du Programme national pour les forêts)

5. Examen du secrétariat
Si la réponse à l'une quelconque des questions ci-dessus est "Non" ou "Ne sais pas", ou si d'autres explications sont nécessaires, prière de l'indiquer ici :

5. Examen du secrétariat	
Questions à examiner	
(l)	Appropriation du PNC par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales
Le document révèle une appropriation évidente et un engagement politique au plus haut niveau du gouvernement nigérian. Le document du Programme national (DPN) a été élaboré par le ministère fédéral de l'Environnement et la Commission forestière de l'État de la Cross River, avec le soutien des organismes de l'ONU. Selon le document, le processus de REDD+ au Nigéria est intégré dans les autres secteurs de l'État, et prend en compte les politiques, stratégies et réglementations existantes concernées, aussi bien au niveau fédéral qu'étatique. La structure institutionnelle initiale destinée à la coordination de la REDD+ est établie au Nigéria, se composant : • d'un conseil consultatif national sur la REDD+ • d'un comité technique national pour la REDD+ • du secrétariat national REDD+ À sa demande, le Nigéria procède aussi à une évaluation participative de la gouvernance (PGA) destinée à aider le pays à se doter de façon autonome d'une gouvernance pour la REDD+.	
(m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement
Le Nigéria avait initialement rédigé son Programme national pour le soumettre à l'attention du sixième Conseil d'orientation. Or, le document n'ayant pas été transmis à temps pour être examiné, il n'était disponible durant la réunion que sous forme de note d'information. L'évaluation du Programme national par les parties prenantes (réunion de validation) a eu lieu en février 2011, réunissant plus de 100 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux parmi lesquels des représentants de la société civile et des populations autochtones. Comme l'indique le présent document révisé du Programme national, d'autres activités consultatives ont été réalisées depuis lors - citons, entre autres des consultations initiales en vue des évaluations participatives de gouvernance et l'élaboration de lignes directrices sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.	

5. Examen du secrétariat	
Questions à examiner	
(n)	Efficacité du Programme, cohérence avec les stratégies des pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité
L'objectif du Programme national du Nigéria se situe dans la droite ligne de la politique forestière nationale (2006) du Nigéria et des autres stratégies nationales et étatiques concernées. Bien que cela ne figure pas dans le document, le DPN est également conforme au Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF, 2009-2012), notamment au premier axe prioritaire (gouvernance et responsabilisation).	
(o)	Gestion des risques et chances de succès
Le document comprend une section consacrée à l'évaluation des risques et les mesures proposées pour les atténuer. Le secrétariat recommande que cette section soit encore approfondie préalablement à la signature du DPN, que l'évaluation des risques soit renforcée et mise en lien avec le cadre de résultats, le cadre de suivi et les obligations de notification. Le Nigéria peut également envisager, si le pays le souhaite, de mettre en œuvre les Principes et critères sociaux et environnementaux ainsi que le projet d'Outil - une démarche volontaire qui renforcera le cadre de gestion des risques.	
Autres éléments : Le secrétariat considère que la vaste majorité des recommandations exprimées par les examinateurs indépendants et les commentaires formulés initialement par les membres du Conseil d'orientation ont été suffisamment pris en considération par le document du Programme national. Le secrétariat préconise que soit explicitée la manière dont le déplacement et les fuites d'émissions seront traités dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du système de suivi et de MRV au niveau national.	

6. Examen technique indépendant		
(a)	Un examen technique indépendant a-t-il été entrepris ?	Oui ☒ Non ☐
Si non, pourquoi ?		

6. Examen technique indépendant

Synthèse de l'examen technique indépendant

Le secrétariat a adressé le DPN du Nigéria à trois examinateurs techniques indépendants en mars 2011 ; leurs remarques et celles des membres du Conseil d'orientation ayant déposé leurs commentaires initiaux par écrit ont été transmises au gouvernement et intégrées au document du Programme national soumis à examen lors de la septième réunion du Conseil. Une matrice de réponse précisant la manière dont ces commentaires ont été pris en compte figure dans le dossier du Nigéria.

Les examinateurs ont souligné :

- L'approche innovante des plans de REDD+ du Nigéria, notamment l'intégration des plans de préparation de la REDD+ aux échelons fédéral et étatique
- Les progrès rapides accomplis par le Nigéria dans la préparation de la REDD+ grâce à l'élaboration du document Programme national
- Le niveau élevé d'appropriation et d'engagement politique du Nigéria en faveur de la REDD+, déclarant par ailleurs que le travail devait se poursuivre pour le renforcement des capacités afin d'élever à un niveau raisonnable la compréhension de la REDD+ par les parties prenantes

Les membres du Conseil d'orientation ont notamment recommandé que :

- Le risque de déplacement des émissions soit abordé, et que le Nigéria adhère aux accords de Cancún, le pays envisageant une approche en deux volets pour la préparation de la REDD+ (aux niveaux fédéral et étatique)
- Soient élucidées les questions soulevées par la progression rapide entre les phases de REDD+ au niveau étatique dans le respect des normes internationales reconnues de REDD+
- Le cadre conceptuel de l'approche choisie par le Nigéria pour les garanties de la REDD+ soit clarifié
- Le rôle des activités illégales dans la déforestation et la dégradation des forêts au Nigéria soit explicité
- Le processus d'engagement des parties prenantes soit approfondi
- Les données relatives aux ressources forestières émanant d'autres sources soient aussi mentionnées
- L'analyse des facteurs de la déforestation soit améliorée, notamment pour l'État de la Cross River
- Des précisions soient apportées sur le niveau de cofinancement nécessaire à l'accomplissement des résultats proposés, et les activités proposées pour acquérir le cofinancement.

Des commentaires plus détaillés figurent dans les rapports complets.

Le secrétariat considère que la vaste majorité des recommandations ont été suffisamment prises en considération par le document du Programme national soumis à examen au septième Conseil d'orientation, et souligne que certaines remarques sont pertinentes pour le démarrage/la mise en œuvre du Programme national. La matrice de réponse comporte aussi les derniers commentaires en date, et propose des moyens de les aborder au cours de la mise en œuvre.

7. Réponse du secrétariat

- ☐ Présenter des observations et demander que la proposition soit soumise de nouveau lors d'une réunion ultérieure du Conseil d'orientation
- ☐ Présenter des observations à traiter avant de les transmettre à la prochaine réunion du Conseil d'orientation
- ☐ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement de parties ou de phases spécifiques (notamment la phase de démarrage) du PNC
- ☒ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement du PNC.

Explication de la réponse :

Le secrétariat considère la demande du Nigéria conforme aux documents-cadres, au Règlement intérieur et au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD. La proposition atteste d'une appropriation solide du gouvernement et d'un processus de consultation initial suffisant, ainsi que d'un plan innovant et exhaustif en faveur de la préparation de la REDD+ dans le pays. Le secrétariat recommande au Conseil d'orientation d'approuver la demande d'allocation de fonds.

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD :

- ☐ Approbation du PNC complet, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4
- ☐ Approbation du PNC initial, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4
- ☐ Approuvé avec un budget révisé de …… dollars
- ☐ Approuvé avec des modifications/conditions
- ☐ Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur

Remarques :

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Yetti Rusli
Conseiller principal auprès du ministre de la Foresterie
pour l'environnement et le changement climatique, Indonésie
Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature

Alexander Müller
Directeur général adjoint, Département pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, FAO
Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature

9. Examen de l'Agent administratif

Mesure prise par l'Agent administratif : Fonds d'affectation spéciale multipartenaires, Bureau de gestion, PNUD

☐ Le programme est conforme aux dispositions du Protocole d'accord (MoU) du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs.

Agent administratif :
Bisrat Aklilu, Coordonnateur exécutif, Fonds d'affectation spéciale multipartenaires
Bureau de la gestion, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du FASM

…… ……..
Signature Date

Annexe 1 : Budget standard du Programme conjoint

CATÉGORIE	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, produits de base, équipement et transport				
2. Personnel (employés, consultants et déplacements)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
Total des coûts du Programme				
Coûts d'appui indirects***				
TOTAL GÉNÉRAL**				

**** L'AA demande seulement que soient indiqués le "MONTANT", le "Total des coûts du Programme", les "coûts d'appui indirects" et le "TOTAL GÉNÉRAL". Il est possible que le Comité directeur demande des détails complémentaires, qui pourront être précisés dans le présent budget.
*** Les coûts d'appui indirects doivent correspondre au taux ou à la fourchette indiqués dans le mandat du Fonds (ou le document de Programme Conjoint), au MoU et aux arrangements administratifs standards relatifs au Programme conjoint en question. Les coûts indirects des organismes participants recouvrés à travers les coûts d'appui au programme s'élèvent à 7%.
Tous les autres coûts encourus par chacun des organismes des Nations Unies participants dans la conduite des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront recouvrés sous forme de coûts directs, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale de l'ONU (principe de recouvrement intégral des coûts, Examen triennal de la politique générale 2008).

Remarque : Le budget doit être présenté sous cette forme pour les allocations budgétaires de chaque organisme participant à un Programme national conjoint, en plus du budget total pour l'ensemble du Programme Conjoint.